



Motion - 22_MOT_46 - Alexandre Berthoud et consorts - Harmoniser la computation des délais

Texte déposé :

Selon les règles actuelles de computations des délais, le dies a quo, soit le jour à partir duquel courent les délais, est le jour où le justiciable reçoit l'acte dans sa boîte aux lettres ou sa case postale en particulier pour les actes judiciaires remis par courrier A plus. Ainsi un acte judiciaire reçu par un justiciable ou son avocat un samedi fait débiter le délai dès cet instant.

Le Conseil des Etats et le Conseil national ont adopté une motion cette année visant à harmoniser les délais afin qu'un Courrier A plus reçu un samedi soit considéré reçu le lundi suivant ou dès le lendemain du jour férié. Cette motion permettra ainsi de généraliser cette règle au niveau fédéral.

Comme l'a rappelé le rapporteur la Commission du Conseil des Etats, cette généralisation au niveau fédéral ne permettra pas une unification complète étant donné que de nombreuses règles de computation des délais relèvent également des législations cantonales. Une révision des lois cantonales est donc nécessaire pour permettre une solution harmonisée complète de computation des délais.

Les motionnaires demandent ainsi au Conseil d'Etat de modifier les lois et procédures cantonales concernant la computation des délais dans le sens de l'unification proposée par le Parlement fédéral et de coordonner l'uniformisation cantonale de la computation des délais avec l'adoption du droit fédéral.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Anne-Lise Rime (PLR)

2. Aurélien G. Demaurex (V'L)
3. Blaise Vionnet (V'L)
4. Carole Dubois (PLR)
5. Daniel Ruch (PLR)
6. Florence Bettschart-Narbel (PLR)
7. Florence Gross (PLR)
8. Georges Zünd (PLR)
9. Gérard Mojon (PLR)
10. Graziella Schaller (V'L)
11. Gregory Bovay (PLR)
12. Grégory Devaud (PLR)
13. Jean-Daniel Carrard (PLR)
14. Jean-Louis Radice (V'L)
15. Jean-Luc Bezençon (PLR)
16. Jean-Marc Udriot (PLR)
17. Jerome De Benedictis (V'L)
18. John Desmeules (PLR)
19. Kilian Duggan (VER)
20. Laurence Bassin (PLR)
21. Loïc Bardet (PLR)
22. Marc Morandi (PLR)
23. Marion Wahlen (PLR)
24. Mathieu Balsiger (PLR)
25. Maurice Neyroud (PLR)
26. Nicolas Bolay (UDC)
27. Nicolas Suter (PLR)
28. Nicole Rapin (PLR)
29. Olivier Petermann (PLR)
30. Patrick Simonin (PLR)
31. Philippe Germain (PLR)
32. Pierre-André Romanens (PLR)
33. Pierre-François Mottier (PLR)
34. Regula Zellweger (PLR)
35. Sergei Aschwanden (PLR)
36. Thierry Schneiter (PLR)